

Fiche d'inscription

Tremplin de l'Accordeur



L'ACCORDEUR

Dimanche 14 mai 2023 au parc à BOMA de Saint-Denis-de-Pile

1) Description du groupe

Nom du groupe :

Site et/ou page Facebook et/ou Instagram :

Date de création :

Membres du groupe :

2) Style musical:

3) Référent.e du groupe :

Prénom / nom / âge :

Adresse :

Code postal / ville :

Téléphone :

E mail :

4) Sélection :

Nom et numéro des titres à écouter lors de la présélection :

1) titre : Lien ou morceau n°

2) titre : Lien ou morceau n°

5) Merci de joindre à cette fiche une présentation du groupe faisant apparaître notamment :

- Origine et historique du groupe
- Expérience scénique
- Projets réalisés
- Projets envisagés (*nouvel album, enregistrement, résidence, support de communication...*)

Cette présentation est à retourner accompagnée de :

- la présente fiche complétée
- votre maquette
- une fiche technique

Avant le **08/04/2023** à fred.fenech@laccordeurlasalle.com

Vous pouvez également envoyer votre candidature par courrier à Mets La Prise 15 route de Paris 33910 Saint Denis de Pile.

Renseignements : L'Accordeur – Pôle ressource & accompagnement - 05.24.08.43.45 pole@metslaprise.org

Règlement Tremplin



L'ACCORDEUR

Règlement :

Article ①

Organisation :

Dans le cadre des missions du Pôle Ressource et Accompagnement, Mets La Prise/L'Accordeur a mis en place un dispositif de scènes amateurs pour soutenir et promouvoir les pratiques amateurs et les artistes en voie de développement. Ce dispositif se décline en :

Tremplin, pour intégrer le dispositif d'accompagnement

Scènes découvertes, pour approfondir son expérience de la scène

1ères scènes, pour une 1ère expérience de la scène et son 1er enregistrement audio

NB : un groupe ne peut participer qu'à un seul de ces dispositifs sur la même saison

Article ②

Déroulement :

Les scènes découvertes se déroulent en trois temps :

- Une présélection sur dossier et maquette
- Une prestation publique en condition de concert

Article ③

Condition de participation :

- Les inscriptions sont ouvertes à tous les groupes amateurs de musiques actuelles, ayant des créations originales, pas signé sur un label, et dont tout ou partie des membres résident en Gironde ou départements limitrophes (17, 24, 16, 40, 47)
- Chaque groupe devra désigner l'un.e de ses membres comme référent.e
- Le groupe devra jouer principalement ses propres compositions (1 à 2 reprises possibles)
- Le groupe devra pouvoir assurer un set de 40'.

Article ④

Inscription :

Le groupe devra renvoyer **au plus tard le 08/04/2023** les pièces suivantes :

- Un CD de démo ou lien d'écoute comprenant au moins cinq titres originaux
- La fiche d'inscription complétée
- Le règlement signé par la personne référente du groupe
- Un dossier complet présentant le groupe

Adresse d'envoi : METS LA PRISE/L'ACCORDEUR 17 route de Paris 33910 Saint-Denis-de-Pile

Vous pouvez également envoyer votre candidature par mail à fred.fenech@laccordeurlasalle.com en joignant à la place de la maquette, des liens des 2 titres à écouter (+ vidéo si vous avez).

Article ⑤

Présélection :

- Une présélection sur écoute et dossier sera effectuée par un comité d'écoute librement constitué par l'association.
- La sélection sur écoute se fera sur les 2 titres indiqués sur la fiche d'inscription.
- Trois groupes lauréats seront sélectionnés.
- Les trois groupes sélectionnés seront avertis par mail **à partir du 2 mai 2023**.
- Une liste secondaire sera établie par le jury en cas de désistement de l'un des groupes lauréats.

Article ⑥

Le concert :

- Chaque lauréat s'engage à se produire lors du tremplin le **dimanche 14 mai** au parc à BOMA de Saint-Denis-de-Pile.
- Chaque lauréat devra fournir, dans la mesure du possible, une fiche technique, un plan de scène ainsi qu'un visuel et un texte le représentant.
- Tout désistement devra être motivé, les organisateurs devront être prévenus au plus tôt.
- En cas de désistement l'organisateur contactera le premier groupe de la liste secondaire.
- L'ordre de passage sera tiré au sort.

Article 7 :

Adhésion

La participation à ce concours est gratuite et implique l'acceptation entière du présent règlement. Aucune contestation, ne sera recevable en cas d'inobservation de celui-ci.

Date et signature de la personne référente du groupe
Précédée de la mention « lu et approuvé »